

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 21 mars 2013 à 20 H 00 à Etalle (maison communale).

La Secrétaire,



Le 13 mars 2013

Le Bourgmestre,

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Approbation procès-verbal séance précédente
2. Parc Naturel de Gaume – Adhésion
3. Aire de multisports de Sainte-Marie-sur-Semois – complément décision du 07 juin 2012
4. Travaux de transformation chauffage école communale de Vance – Approbation cahier spécial des charges et choix mode de passation du marché
5. Maison de village de Sivry – Lot 7 : chapes et carrelage : Approbation cahier spécial des charges et choix mode de passation du marché
6. Achat déchiqueteuse de branches : Approbation cahier spécial des charges et choix mode de passation du marché
7. Ratification ordonnances de police
8. Désignation représentants aux diverses assemblées
9. Apparement – prise d'acte
10. Adoption note de politique générale
11. Vote du budget communal – Exercice 2013
12. Démission Guy Charlier en tant que Bourgmestre et conseiller communal – prise d'acte

Information : Avenant convention Bibliobus.

Séance à huis clos

13. Enseignement : Ratification désignations
14. Personnel communal : Ratification décision